

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : Mmes BERSANS, CLASTRE, BRUN, LACAVE-PISTAA, HOURS ; MM. MARSAGUET, MICHON, MEGE, PIAT, VALTON, SANCHEZ, TIRET-CANDELE.

**Absents-excusés** : M. BERNADAS ; M. DUPOUY.

Mme BRUN a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2019**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents*

**2°) Délibération N° 2019-12-03/001 : Changement des statuts du SIVOM du Canton de LASSEUBE : transformation en SIVU**

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du **19 février 2019**, le Comité Syndical du SIVOM de LASSEUBE s'est prononcé favorablement sur la transformation du SIVOM en SIVU afin de mettre en cohérence les statuts et les compétences réellement exercées, à savoir la gestion de la MARPA des BAÏSES.

Pour que ce changement soit effectif, elle propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts et la transformation du SIVOM en SIVU.

*Délibération approuvée à l'unanimité des présents*

**3°) Délibération N° 2019-12-03/002 : Approbation du compte de gestion 2018**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du trésor, à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2018 de la commune d'Aubertin après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents***

**4°) Délibération N° 2019-12-03/003 : Vote du Compte Administratif 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sandrine BERSANS, Adjointe au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

• **Investissement :**

Dépenses :	Prévu :	220 581,00
	Réalisé :	57 368,28
	Reste à réaliser :	0

Recettes :	Prévu :	220 581,00
	Réalisé :	111 318,51
	Reste à réaliser :	0

• **Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévu :	643 919,00
	Réalisé :	394 722,52
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	643 919,00
	Réalisé :	667 252,51
	Reste à réaliser :	0,00

• **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	53 950,23
Fonctionnement :	272 529,99
<b>Résultat global :</b>	<b>326 480,22</b>

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents***

***Mme le Maire n'a pas voté le Compte Administratif***

## **5°) Délibération N° 2019-12-03/004 : Affectation des résultats 2018**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	70 243,62
- Un excédent reporté de :	202 286,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>272 529,99</b>
- Un excédent d'investissement de :	53 950,23
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	<b>53 950,23</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT : 272 529,99

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **272 529,99**

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT **53 950,23**

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents***

## **6) Divers**

### **a) Marché des producteurs**

Un marché des producteurs aura lieu le 6 avril 2019 à la maison pour tous avec la participation des élèves du Lycée de Montardon

### **b) Plan Vigipirate à l'école**

Des exercices ont eu lieu et il est constaté que quand les enfants et les enseignants marchent sur les cailloux, cela fait trop de bruit. Des travaux devraient avoir lieu pour y remédier.

### **c) Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)**

Le RPI avec Saint-Faust semble satisfaire parents et enseignants.

Le RPI est reconduit pour 2 ans à compter de la prochaine rentrée.

d) **Le grand débat**

Peu de monde a assisté au grand débat qui s'est déroulé le 23 février 2019 à Artiguelouve.

e) **Formation aux premiers secours**

Tous les agents ont été formés à l'apprentissage des gestes de premiers secours (PSC1).  
Tous ont obtenu leur « diplôme ».

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 2 avril 2019

*Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.*